



AVIS PUBLIC

AVIS AUX PERSONNES INTÉRESSÉES DÉROGATION MINEURE – MARS 2024

1. Cet avis public est donné en vertu de l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;
2. Lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le 12 mars 2024 à 19 h 30, à la salle communautaire Athanase-David (église) située au 2490, rue de l'Église, les membres du conseil devront statuer sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

2192-2194, MONTÉE PRÉDÉAL-TRUDEAU

Dossier : DM-2024-00010

Lot : 2 991 096 du cadastre du Québec

Objet : Permettre un empiètement du bâtiment principal de 0,37 mètre dans la marge de recul avant secondaire alors que le Règlement de zonage 601 prescrit une marge de recul avant secondaire de 6,00 mètres dans la zone H-28.

3. Toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure, en personne, pendant la séance du conseil municipal.

DONNÉ À VAL-DAVID, le 19 février 2024

(Signé Carl Lebel)

Carl Lebel
Greffier-trésorier adjoint